

Convocation : 10 mai 2017

L'an deux mil dix sept le quinze mai à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur CHASSANDE-BARRIOZ Bernard, Monsieur MONNET Gilles, Monsieur EXERTIER Pascal, Monsieur THIBAUD Alain, Madame VOINOT Valérie, Madame CORDEL Sophie, Madame POMEON Nathalie, Madame CAILLOD Catherine, Monsieur LAMBERT Dominique, Monsieur FLEURET Hubert, Monsieur BRACCO Arnaud, Monsieur DENCHE Pascal, Monsieur Bertrand EXERTIER, Madame FAYOLLE Myriam.

Absent : Monsieur EXERTIER Benoit,

Ordre du jour supplémentaire :

Réflexion avenir TAP :

Madame Myriam Fayolle et Monsieur Pascal Denche proposent un débat sur l'avenir des TAP en amont de la concertation avec les deux autres communes du RPI.

A ce jour, la nouvelle politique gouvernementale semble s'orienter vers le libre choix des communes pour conserver ou non le temps périscolaire d'animation. Une discussion s'engage entre les élus, le constat fait par les parents des enfants et les enseignants est que les enfants sont fatigués par le rythme imposé entre l'école, les TAP et leur vie sociale.

La semaine de 4 jours permettait aux enfants de dormir le mercredi matin.

Après cet échange, les élus votent et, à l'unanimité envisagent de revenir à la semaine de 4 jours et de supprimer le temps périscolaire si cette option est envisageable à la prochaine rentrée scolaire.

Un questionnaire sera envoyé à toutes les familles des enfants scolarisés, et une réunion avec les maires du RPI sera organisée également.

1 Entretien des routes : validation du devis :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le premier devis avait été évoqué à la dernière réunion du conseil municipal, un deuxième devis de l'entreprise EUROVIA a été demandé.

SERTPR : 51407.35 € H.T.

EUROVIA : 41574.02 € H.T.

L'entreprise Eurovia est retenue pour réaliser les travaux de réfection des routes de la commune

2-Diagnostic mise aux normes accessibilité bâtiments publics :

A la demande des élus, l'atelier d'urbanisme UBA a réalisé un diagnostic accessibilité des bâtiments de la commune recevant du public.

Après avoir débattu, une réunion sera organisée avec la commission accessibilité et l'urbaniste pour revoir l'agenda proposé.

Le Maire demande aux élus de se prononcer sur le diagnostic, après avoir délibéré, à l'unanimité, les élus entérinent le diagnostic mise aux normes accessibilité bâtiments publics.

3-achat mobilier quatrième classe et vidéo projecteur :

Monsieur le Maire informe les élus que le nombre d'élèves inscrits, à ce jour, pour la rentrée scolaire 2018 impose l'ouverture d'une quatrième classe à l'école de Laissaud.

Madame Hinsinger, directrice de l'école ayant écrit un courrier au Maire et aux conseillers, pour exprimer ses doléances, le Maire lit le courrier.

Madame Hinsinger, souhaite que la quatrième classe soit installée au rez de chaussée pour des raisons pratiques notamment, sécuritaire, ensuite. Les élus s'étonnent de ce courrier, rappellent que la pièce aménagée l'été dernier l'a été dans le but de créer la 4ème classe, et non un 4ème salle, que les normes accessibilités avaient été entérinées, notamment en désignant la classe située au rez de chaussée la classe aux normes accessibilité pour enfants à mobilité réduite, que la bibliothèque avait été installée au rez de chaussée pour les mêmes raisons et donc la 4ème classe se trouvait à l'étage.

Cette classe doit être aménagée pour les élèves, Madame Myriam Fayolle a fait faire trois devis.

Chaque devis comprend : Un bureau et une chaise pour le professeur des écoles

Une armoire

30 tables fixes

30 chaises

30 casiers

Devis Lacoste : 4568.15 €

Devis Bourellier : 5844.62 €

Devis Manutan : 4349.97 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les élus entérinent le devis Manutan, la commande sera réalisée courant juillet si la 4ème classe est bien créée.

Vidéo projecteur : le devis de NRJ est retenu pour un vidéoprojecteur de 2274 € TTC. Ce vidéo projecteur sera installé avec le tableau indispensable dans la salle de classe du rez de chaussée pour respecter les normes accessibilité

4-Modification référence indice indemnité élus :

Le Maire fait part de la rectification à apporter à la délibération concernant les indemnités des élus.

Dorénavant il faut lire :

Indemnités du maire et des adjoints :

Indemnités Fonction au Maire

Vu le CGCT et notamment les articles L2123-20 et suivants.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

Population : 638 habitants Taux maximal 31 % de l'indice **brut terminal**

Indemnités Fonction aux Adjoints au Maire

Vu le CGCT et notamment les articles L2123-20 et suivants.

Vu les arrêtés municipaux de ce jour portant délégation de fonctions aux Adjoints au Maire

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi les indemnités de fonction versées aux Adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire :

Population : 638 habitants Taux maximal 8.25 % de l'indice **brut terminal**

A l'unanimité, les élus entérinent cette modification.

5-Remplacement employé communal pendant des congés annuels:

Le Maire rappelle que des affiches recherchant un remplaçant à l'employé communal ont été placardés dans toute la commune et sur le site internet avec une date butoir au 10 mai 2017.

Une seule candidature a été enregistrée avant le 10 mai 2017.

Un courrier sera fait à cette personne pour l'informer qu'elle est retenue

6-bibliothèque:

Madame Catherine Caillod lit la demande de mobilier faite par les deux responsables de la bibliothèque.

Il s'agit d'aménager un coin de lecture avec fauteuils et lampadaire. Le devis s'élève à 481 €. Les élus donnent leur accord, la commande sera rattachée à la commande du mobilier de la quatrième classe.

7- Divers :

- Le paiement TIPI permettant de payer les factures de cantine sur le site de la commune est abandonné à cause du prix du logiciel .
- Les vitres situées en hauteur des bâtiments communaux seront lavées prochainement par une entreprise munie d'une nacelle et en même temps la baie vitrée fendue sera remplacée
- La sonnette de l'école est bientôt installée
- L'éclairage public : réduction de la pollution lumineuse : une commission est créée avec Pascal Danche, Myriam Fayolle, Bernard Chassande-Barrioz, Hubert Fleuret . Le bilan consommation électricité sera fait pour la prochaine réunion
- Lecture dernier compte rendu
- La prochaine réunion aura lieu le jeudi 15 juin à 20 h30

La séance se termine à 23h 00

Le Maire Bernard Chassande-Barrioz

